

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n° 51/7.1/29.04/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

SEANCE DU 29 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT NEUF AVRIL à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 15/04/15
Date de l'affichage : 22/04/2015

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Guillaume BER à Fabrice LABARUSSIAS Ariane MOLLUNA à Nathalie THEODOSE
Amandine JACINTO à Rachida BOUTEILLER Alexandra BONNET à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

OBJET :

TARIFICATION ALSH

Rapporteur : A. FOUREL

Dans le cadre de l'action ALSH jeunesse, le service peut être amené à proposer différentes animations à la journée avec différentes tarifications (en fonction de la nature de l'animation et du tarif en vigueur proposé par le prestataire de service). Il est proposé au Conseil Municipal de voter la procédure suivante :

	Tarifs
Journée animation Jeunesse ALSH	100 % du coût de l'action *

* A charge pour la commune : Le transport, l'encadrement, le gouter (en fonction de l'activité et de son lieu).

* Possibilité de prise en compte des bons CAF pour ces actions

Le conseil municipal, après discussion et à la majorité :

Pour : 23 - Contre : 6 : Fabrice LABARUSSIAS (proc. Guillaume BER), Cédric BONATO (pro. Alexandra BONNET), Rachida BOUTEILLER (proc. à Amandine JACINTO)

- adopte la proposition



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 04/05/2015